

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Votre Identité *(à compléter en majuscule)*

Civilité :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance *(Département et commune)* :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéro de sécurité sociale :

Téléphone :

Mail :

Votre affiliation au régime étudiant de Sécurité Sociale

Centre Payeur choisi :

LMDE

SMEREP

Votre statut :

Cotisant

Boursier

Ayant-droits autonome

Date : ___ / ___ / _____

Signature :

Partie réservée à l'établissement

Cotisation : Acquittée le : ___ / ___ / _____

Exonération

Affiliation à compter du ___ / ___ / _____

Date : ___ / ___ / _____

Signature :

NOTICE D'INFORMATION

L'affiliation à un centre de sécurité sociale étudiant est obligatoire dès votre entrée dans l'enseignement supérieur.

Pièces à fournir :

Régime 250, affilié cotisant : chèque avec le montant de la cotisation (217 € pour l'année 2017/2018) / l'original de votre relevé d'identité bancaire ou postale (si RIB tiers, joindre autorisation de virement) / votre déclaration de médecin traitant

Régime 350, boursier : l'original de votre relevé d'identité bancaire ou postale (si RIB tiers, joindre autorisation de virement) / votre déclaration de médecin traitant / avis définitif d'attribution de bourse, à défaut l'avis conditionnel d'attribution de bourse ce qui vous permettra de ne pas avancer la cotisation (217 € pour l'année 2017/2018)

Régime 450, ayant droit autonome (moins de 20 ans) : l'original de votre relevé d'identité bancaire ou postale (si RIB tiers, joindre autorisation de virement) / votre déclaration de médecin traitant / photocopie de l'attestation d'ouvreur de droit (père, mère, tuteur) vous faisant apparaître en tant que bénéficiaire.

Cas spécifique :

Etudiant étranger de l'EEE :

Etudiant venant de l'EEE non muni d'une CEAM valide au jour de la rentrée : **vous devez vous affilier au régime étudiant** et vous devez faire parvenir votre acte de naissance intégral avec une traduction certifiée conforme établie par un traducteur assermenté du consulat / la photocopie de votre passeport ou carte de séjour en cours de validité / l'original de votre relevé d'identité bancaire ou postale (si RIB tiers, joindre autorisation de virement) / votre déclaration de médecin traitant

Etudiant venant de l'EEE muni d'une CEAM valide au 1^{er} jour de votre rentrée : **vous êtes dispensé d'affiliation.**

Etudiant étranger hors EEE :

Etudiant étranger venant d'un pays hors EEE : **vous devez vous affilier au régime étudiant** et vous devez faire parvenir votre acte de naissance intégral avec une traduction certifiée conforme établie par un traducteur assermenté du consulat / la photocopie de votre passeport (avec la copie visa long séjour) ou carte de séjour en cours de validité / l'original de votre relevé d'identité bancaire ou postale (si RIB tiers, joindre autorisation de virement) / votre déclaration de médecin traitant

Etudiant salarié :

Vous êtes dispensé d'affiliation si : vous avez un CDD ou CDI couvrant toute la période universitaire soit du 1 octobre N au 30 septembre N+1 et que vous effectuez au moins 60h/mois ou 120h/trimestre. (Sauf emploi saisonnier)

Pièces à fournir : photocopie de votre contrat de travail faisant apparaître votre date d'embauche et couvrant toute l'année universitaire ainsi que les 3 derniers bulletins de paie.

Marié, pacsé ou concubinage :

Vous êtes dispensé d'affiliation si : votre conjoint, concubin ou le partenaire lié par un « PACS » relève d'un régime autre qu'étudiant. Vous devez nous faire parvenir l'attestation de droit où vous figurez en tant qu'ayant droit. (Hors ménage étudiants)

CMU :

Inscription obligatoire à un centre de sécurité sociale étudiante. En effet, le régime étudiant prime sur le régime général.

Régime dérogatoire :

Professions indépendantes : artisan, commerçant, industriel, profession libérale : **Sécurité sociale des parents jusqu'à 19 ans.** Vous devez nous faire parvenir l'attestation de droit où le bénéficiaire figure en tant qu'ayant droit

Régimes spéciaux : EDF-GDF, RATP, Mines, Militaires, Clercs et employés de notaires, Chambre de commerce de Paris, Sénat, Fonctionnaire international : **Sécurité sociale des parents jusqu'à 19 ans.** Vous devez nous faire parvenir l'attestation de droit où le bénéficiaire figure en tant qu'ayant droit

Autres régimes spéciaux : Marine marchande (ENIM), Port autonome de Bordeaux, Théâtre national de l'opéra, Comédie française, Assemblée nationale : **Sécurité sociale des parents jusqu'à 20 ans.** Vous devez nous faire parvenir l'attestation de droit où le bénéficiaire figure en tant qu'ayant droit

Agent SNCF : **Sécurité sociale des parents jusqu'à 28 ans**